

Commune de Villard Bonnot

Développement des modes actifs



Villard-Bonnot
Mars 2024



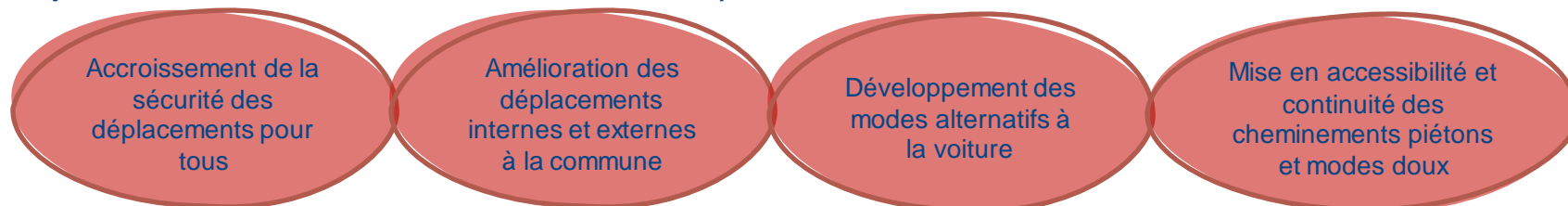
Ordre du jour

- Le Plan Local de Déplacement (Rappel)
- Les actions réalisées en 2023 et prévues en 2024
- Les aménagements réalisés et en cours
- Les projets
- Les projets supra communaux
- Questions et réactions

LES OBJECTIFS DU PLD ET DE LA COMMUNE EN MATIÈRE DE MOBILITÉ



Les objectifs de la commune de Villard-Bonnot pour les mobilités :



Les objectifs du PLD de Villard-Bonnot en 2022 :

- Orienter la **politique de déplacement** de la commune en confortant le tissu commercial local entre autres
- Établir un plan d'actions sur les **domaines de compétences communales**, en particulier pour les modes doux :

- Assurer la cohérence et la continuité des **cheminements piétons**
 - Accès aux pôles générateurs de déplacements et aux berges de l'Isère
 - Accès aux arrêts de transports en commun et aux gares
 - Sécurisation

- Assurer la cohérence et la continuité du **réseau cycle**
 - Accès aux pôles générateurs de déplacements et aux berges de l'Isère
 - Continuités cyclables vers les communes voisines
 - Sécurisation

- Restructurer le **stationnement public** (en particulier le long de la RD 523 dans les secteurs denses)
 - Identification de nouveaux espaces de stationnement
 - Espaces de co-voiturage

- Concevoir un plan d'actions en cohérence avec les projets connexes en cours d'élaboration

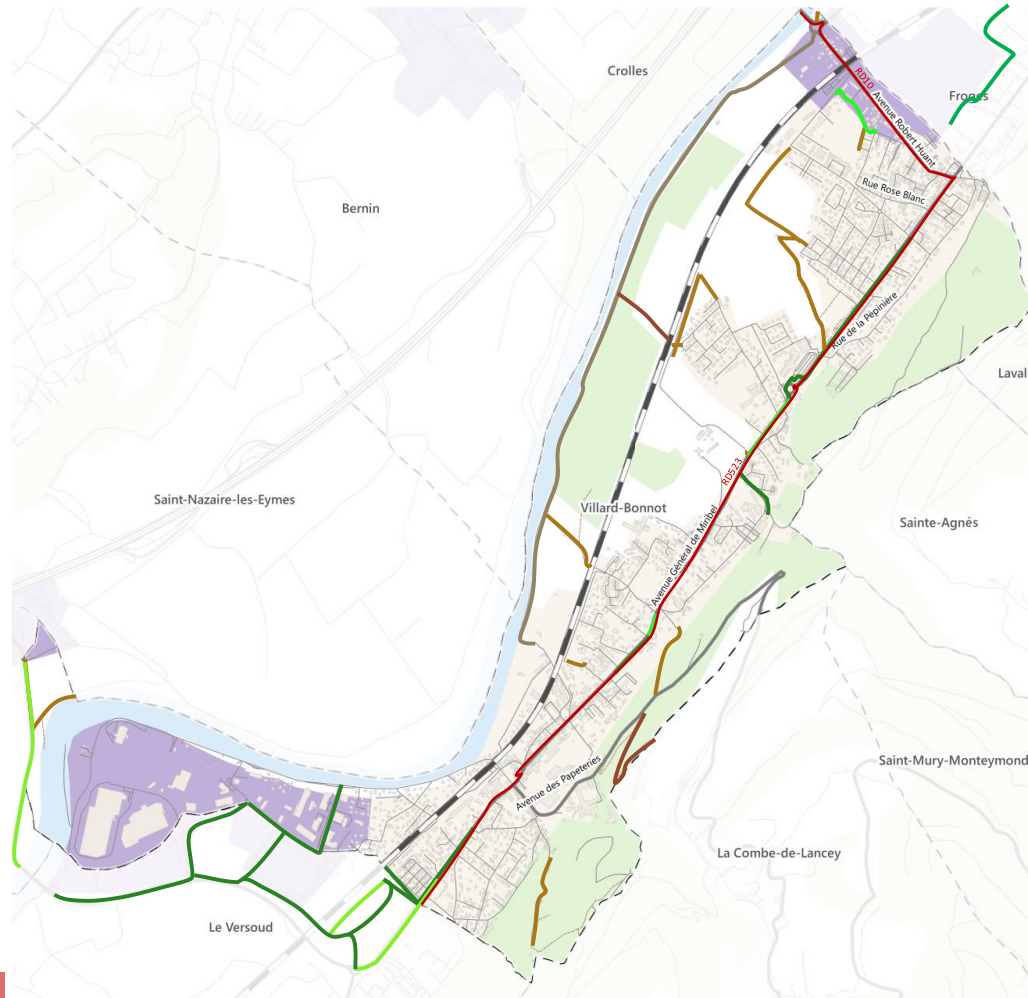
SYNTHÈSE DES CONTRAINTES

Enjeux actuels :

- Un **réseau cyclable discontinu** que ce soit sur la commune elle-même ou vis-à-vis des communes voisines
- La présence de deux **routes départementales** (RD523 et RD10) très **fréquentées** qui parcourent la commune → cheminements piétons et cycles difficiles
- La **saturation du stationnement** sur Lancey et Brignoud à proximité des RD → élargissement des trottoirs en zone urbanisée difficile
- Un **tissu commercial et de nombreux pôles, générateurs de déplacements le long de la RD**



La nécessité d'établir des cheminements de substitution en parallèle des RD



Plan de la Commune

Etude pour le Plan Local de Déplacement de Villard-Bonnot

Légende

▭ Limites communales

Mode d'occupation des sols

- ▭ Zones d'activités
- ▭ Forêts
- ▭ Eau
- ▭ Bâti

Aménagements cyclables

- Piste Cyclable
- Bande Cyclable
- Berge de l'Isère
- Chemin praticable Vélo
- Chemin praticable VTT

Réseau routier

- Axe majeur
- Axe mineur
- Route départementale

Date	06/01/2022
Réf. Affaire	CC519400
Etabli par	YED
Vérifié par	MTN
Approuvé par	HGD

0 500 1 000 m

Sources : Mode d'occupation des sols, CORINE, 2018 / © les contributeurs d'OpenStreetMap sous licence ODbL, 2021



PLAN LOCAL DE DÉPLACEMENT



LES AMÉNAGEMENTS À COURT TERME

Rappel des objectifs du PLD : Développer les modes alternatifs à la voiture en sécurisant, en assurant une continuité et en facilitant l'accès aux déplacements par modes doux vers les pôles générateurs de déplacement internes et externes à la commune et vers les berges de l'Isère.

Principaux choix d'aménagements à court terme :

- Limitation à 30 km/h de rues existantes afin d'irriguer toute la commune hors RD523 et RD10
- Création de quelques SAS vélo aux abords des feux situés sur les RD 523 et RD10.
- Matérialisation (signalétique) des chemins d'accès aux berges
- Création de stationnements vélos au niveau du lycée, de l'espace Aragon, des principaux bâtiments publics et des commerces
- Mettre en place un plan de communication et des actions incitant à la pratique du vélo

PLAN LOCAL DE DÉPLACEMENT



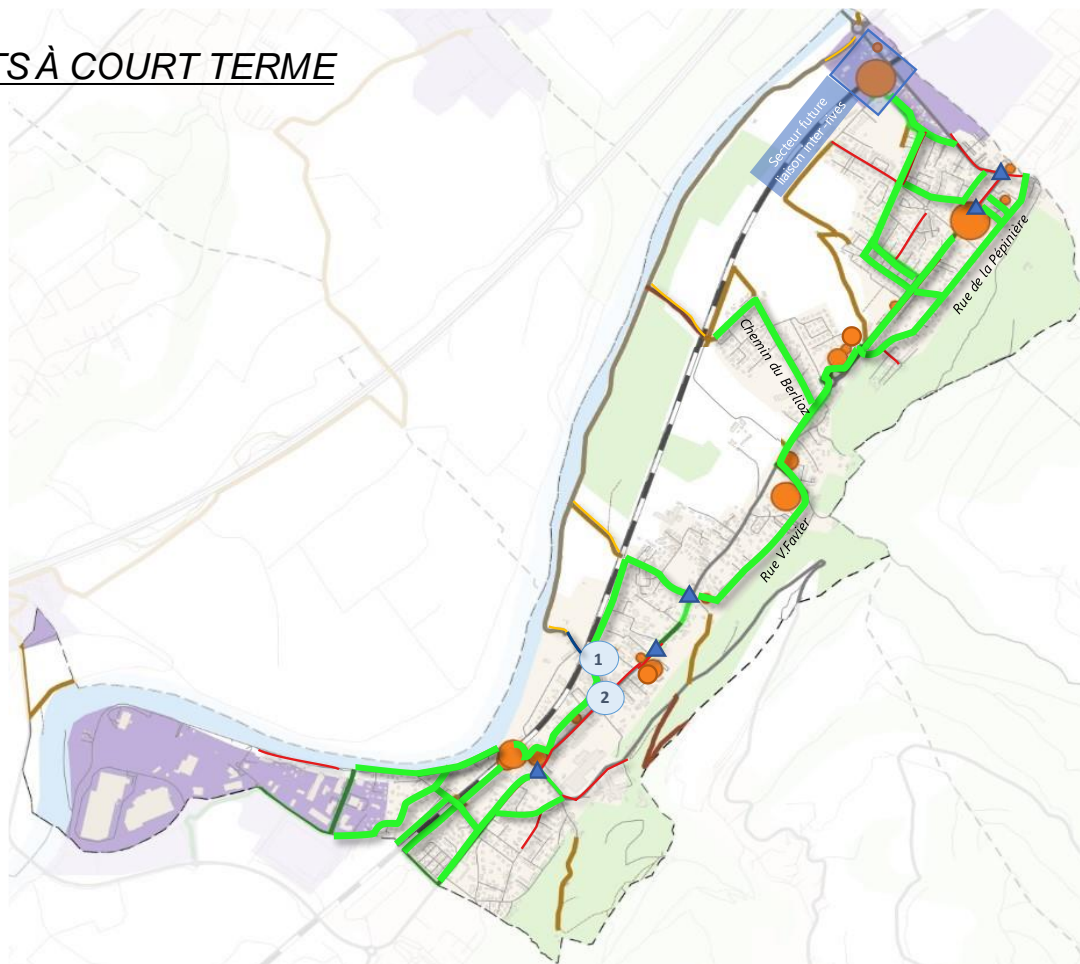
LES AMÉNAGEMENTS À COURT TERME

Cycliste empruntant des itinéraires sécurisés au quotidien

Circuit en vert clair : 

2 points durs d'insertion :

- 1 • Franchissement du ruisseau de la Combe de Lancey : pas de continuité modes doux entre la rue des eaux claires et le chemin des roseaux
- 2 • Dans l'attente du franchissement du ruisseau de la Combe de Lancey, Section de la RD 523 entre le débouché de la rue des eaux claires et le carrefour de la gendarmerie



Réseau Cyclable

Etude pour le Plan Local de Déplacement (PLD) de Villard-Bonnot

Légende

-  SAS vélo
-  Piste Cyclable
-  Bande Cyclable
-  Berge de l'Isère
-  Chemin praticable Vélo
-  Chemin praticable VTT
-  Parking Vélo +30 places
-  Parking Vélo 10-30 places
-  Parking Vélo 5-10 places
-  Parking Vélo 1-5 places
-  Bâti
-  Limites communales
- Mode d'occupation des sols**
-  Zones d'activités
-  Forêts
-  Eau
-  Zone 30
-  Zone 20
-  Chemins d'accès vers les Berges

Date	06/01/2022
Réf. Affaire	CC519400
Etabli par	YED
Verifié par	MTN
Approuvé par	HGD



Sources : Mode d'occupation des sols CORINE 2018 / © les contributeurs d'OpenStreetMap sous licence ODbL 2021



PLAN LOCAL DE DÉPLACEMENT



LES AMÉNAGEMENTS À LONG TERME

Principaux choix d'aménagements à long terme :

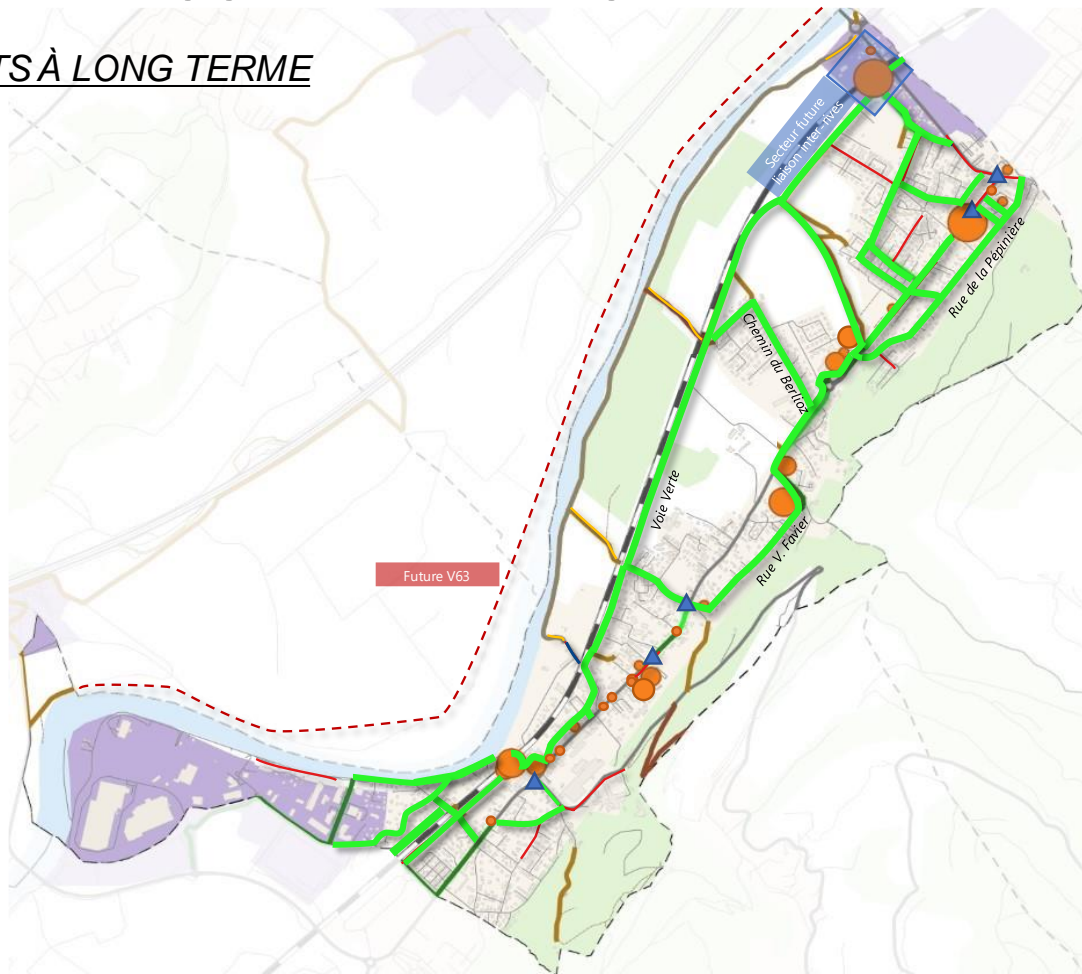
- Voie verte permettant d'assurer le lien entre les communes de Crolles, Frogès, Le Versoud, St Ismier et St Nazaire les Eymes et de desservir les zones d'habitation de Villard Bonnot sans côtoyer la RD 523 (SMMAG) :
 - Création d'une passerelle au-dessus du ruisseau de la Combe de Lancey pour assurer la continuité modes doux entre la rue des eaux claires et le chemin des roseaux
 - Création d'une voie verte réservée piéton et cycle revêtu en enrobé entre le chemin des adieux et la rue de la Chantourne avec création d'une passerelle franchissant le ruisseau de Vors. Ce cheminement longe la voie SNCF et emprunte en partie des chemins agricoles privés existants. Acquisition du foncier à prévoir.
- Création d'une voie verte réservée piéton et cycle revêtu en enrobé entre la future passerelle sur le ruisseau de Vors et le lycée M. Reynoard (SMMAG)
- Prévoir au PLU 3 emplacements réservés afin de permettre de créer à terme des parkings et ainsi permettre de supprimer du stationnement le long de la RD 523 pour créer des trottoirs confortables, voire des bandes cyclables.
- Mise en place progressive de neutralisation de quelques places de stationnement en amont des passages piétons situés sur la RD 523 et RD10 dans les secteurs urbanisés de la commune (obligatoire d'ici 2026).
- Mettre en place en plan de communication et des actions incitant à la pratique du vélo.



PLAN LOCAL DE DÉPLACEMENT

LES AMÉNAGEMENTS À LONG TERME

**Cycliste
empruntant
des itinéraires
sécurisés au
quotidien**



Réseau Cyclable

Etude pour le Plan Local de Déplacement (PLD) de Villard-Bonnot

Légende

- Piste Cyclable
- Bande Cyclable
- Berge de l'Isère
- Chemin praticable Vélo
- Chemin praticable VTT
- Parking Vélo +30 places
- Parking Vélo 10-30 places
- Parking Vélo 5-10 places
- Parking Vélo 1-5 places
- Bâti
- Limites communales
- Mode d'occupation des sols
- Zones d'activités
- Forêts
- Eau
- Zone 30
- Zone 20
- Chemins d'accès vers les Berges
- Voie verte

Date	06/01/2022
Réf. Affaire	CC519400
Etabli par	YED
Verifié par	MTN
Approuvé par	HGD

0 500 1 000 m

Sources : Mode d'occupation des sols, CORINE, 2018 / © les contributeurs d'OpenStreetMap sous licence ODbL, 2021

INGÉROP
Aujourd'hui demain

**Le PLD de Villard Bonnot a été validé en 2022
après une large concertation**

PLD et mise en œuvre des aménagements à court terme



2023 :

- Limitation à 30 km/h des rues prévues au PLD
- Mise en place de la signalisation horizontale et verticale
- Organisation d'une sortie ouverte à tous pour découvrir les itinéraires sécurisés avec distribution d'un dépliant
- Organisation d'une action SMMAG : Tester un VAE sur 1 mois

PLD et mise en œuvre des aménagements à court terme



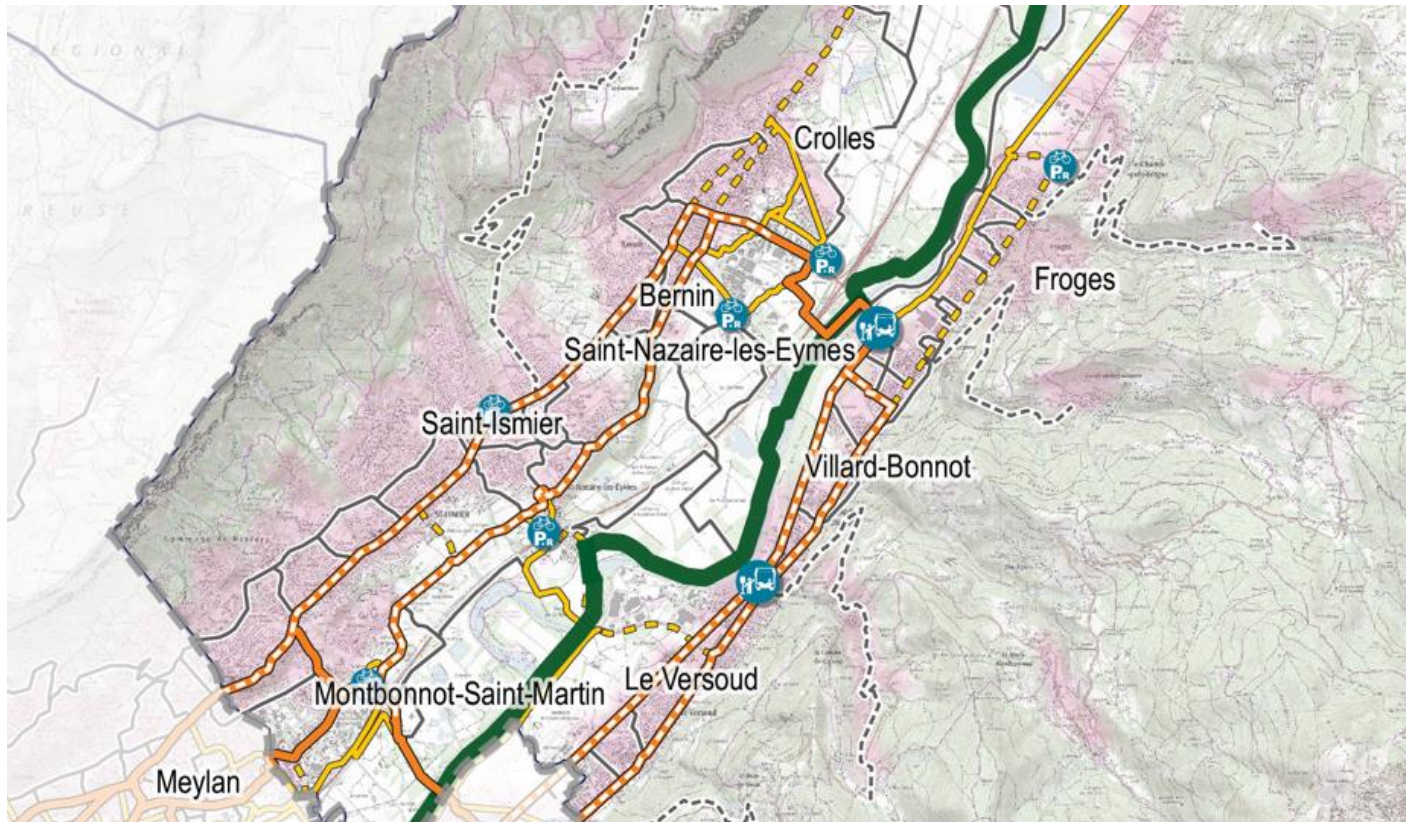
2024

- Création de SAS vélo aux abords des feux situés sur les RD 523 et RD10.
- Création de stationnements vélos au droit des principaux passages piétons de la RD 523 avec suppression d'une place de stationnement
- Création de stationnements vélos au niveau des principaux bâtiments publics, sociétés et des commerces
- Désignation d'un référent modes actifs sur la commune
- Organisation de plusieurs actions avec le SMMAG
- Communications régulières sur les médias de la commune
- Intégration dans le PLU en cours de révision :
 - Trois emplacements réservés afin de créer à terme des parkings et libérer de l'espace pour élargir des trottoirs et des circulations vélo (Prévu au PLD)
 - Intégrer l'obligation d'inclure dans les habitats du stationnement vélo

PLD et mise en œuvre des aménagements à long terme



- Vigilance et proactivité lors de l'élaboration du schéma directeur cycle du SMMAG afin que les projets de la commune soient pris en compte



Les aménagements récents



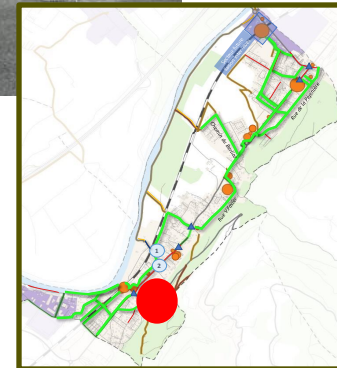
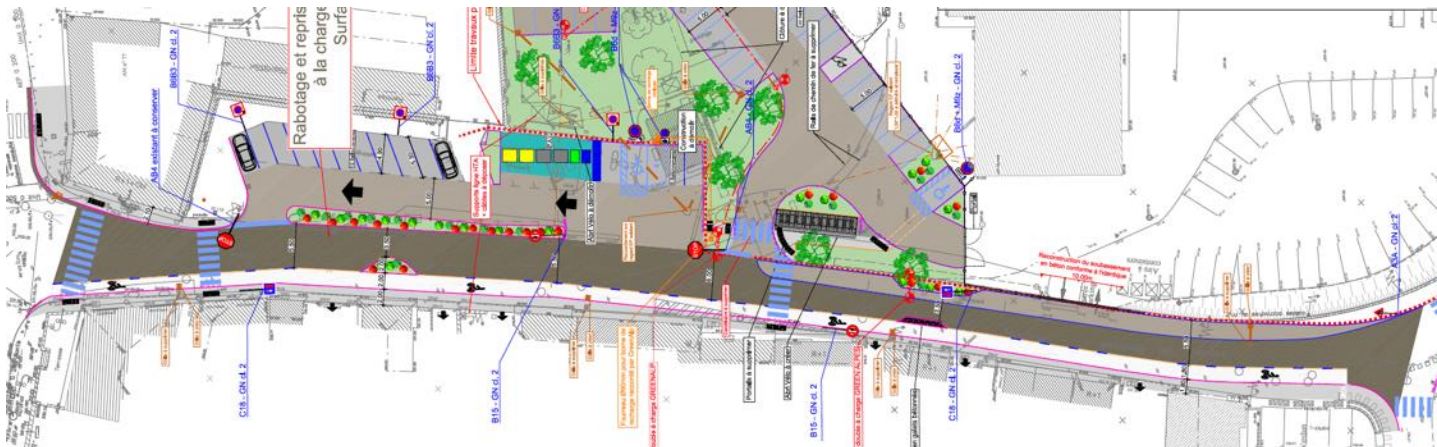
L'avenue des Papeteries



Avant



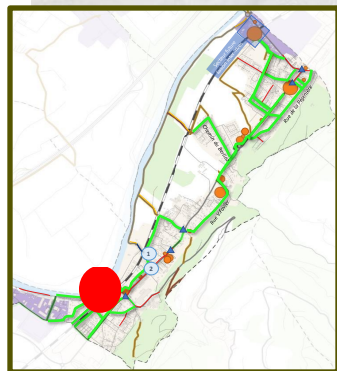
Après



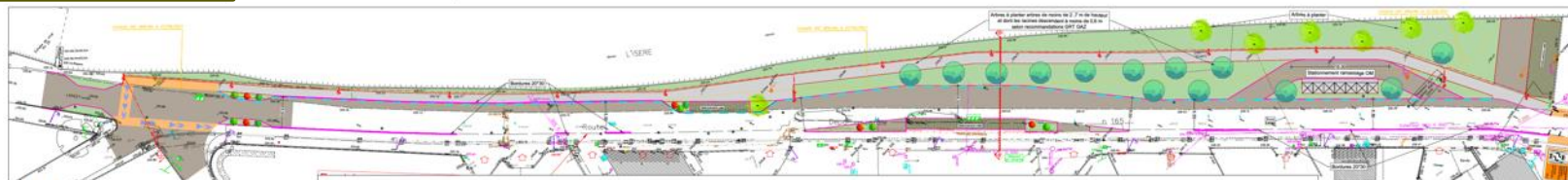
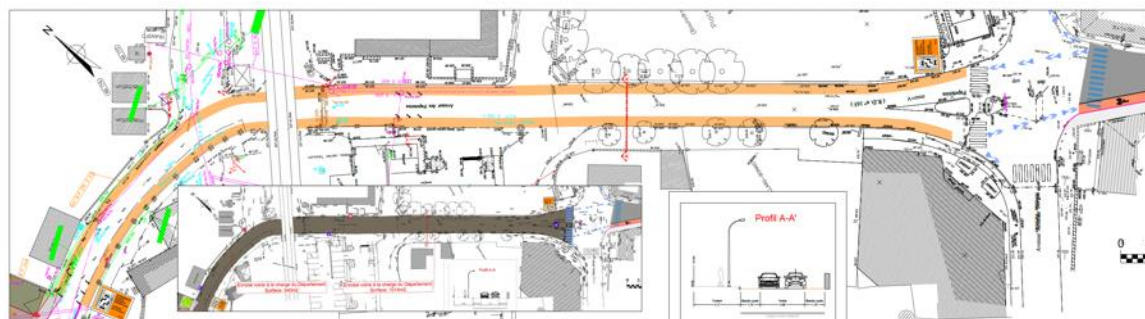
Les aménagements récents



Le quai des négociants

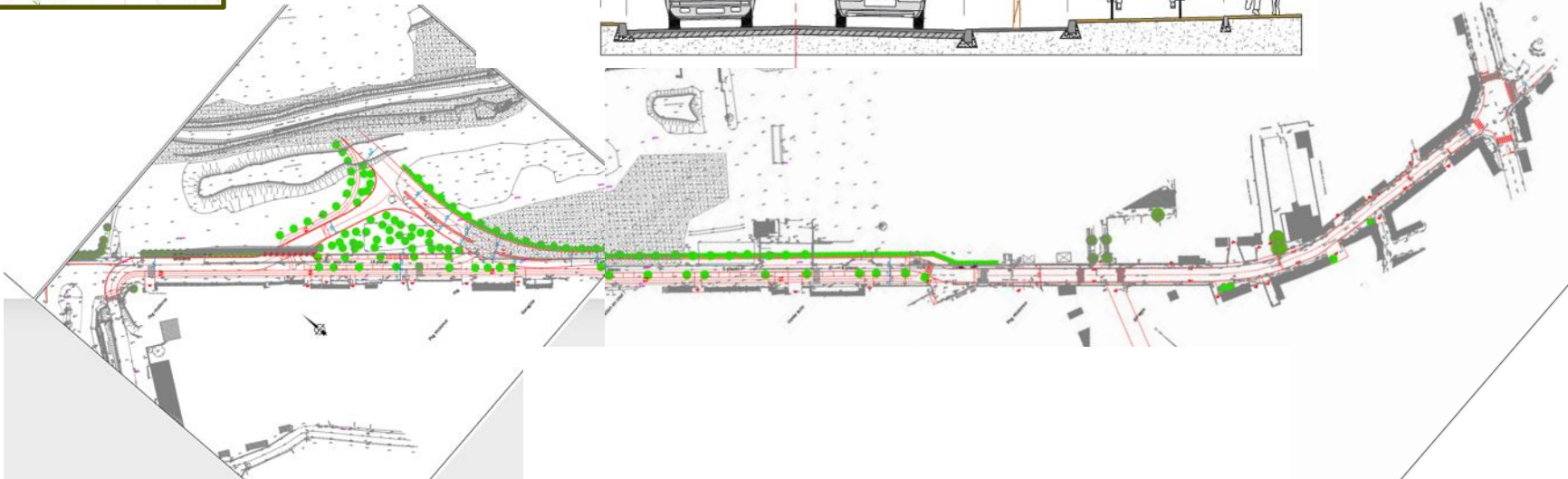
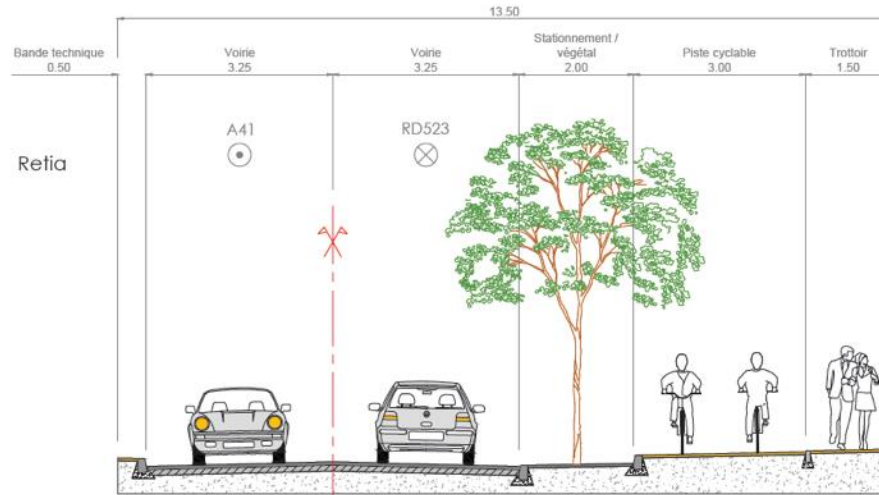
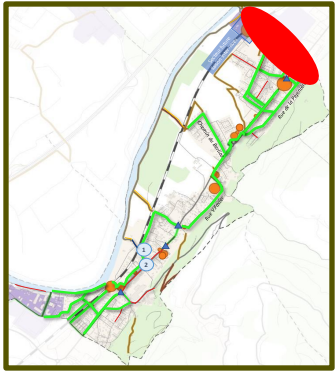


- LEGENDE SURFACES
- Emballé pavés Ø8 120 kg/m²
 - Emballé sable Ø110 150 kg/m²
 - Espaces verts
 - Voies en revêtement "gravier"
 - Marquage au sol peinture blanche
 - Banquettes 12
 - Banquettes 20/30



Les aménagements en cours

L'avenue Robert Huant



Les aménagements en cours

L'avenue Robert Huant

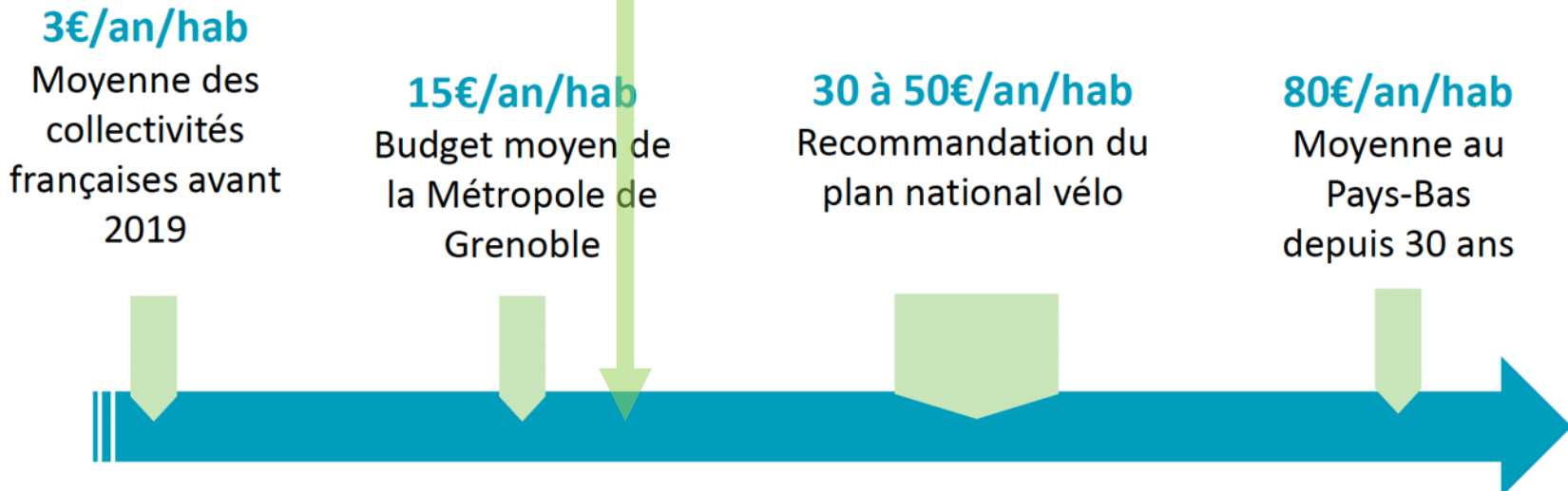


Les moyens financiers mis en œuvre



VILLARD BONNOT : Environ 19 €/an/hab d'ici fin 2024

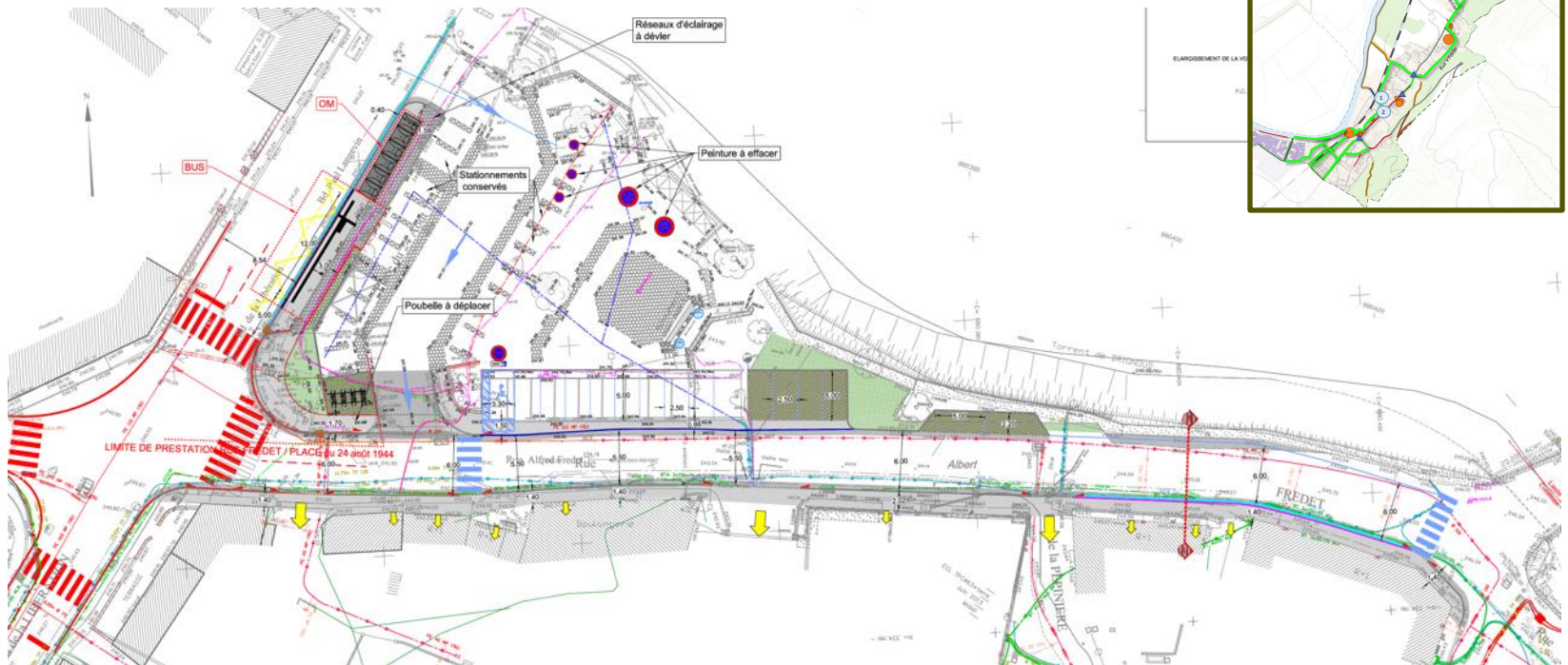
Sur les 4 dernières années (Quai des négociants, Av papeteries, Av Robert Huant, PLD)



Les projets futurs

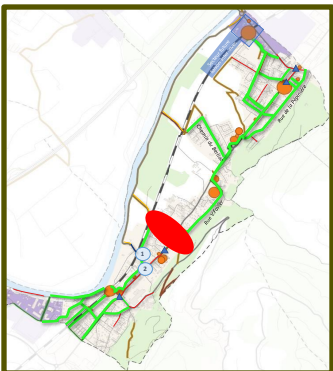


La rue Alfred Fredet



Les projets futurs

Le secteur de l'église



Les projets supra communaux



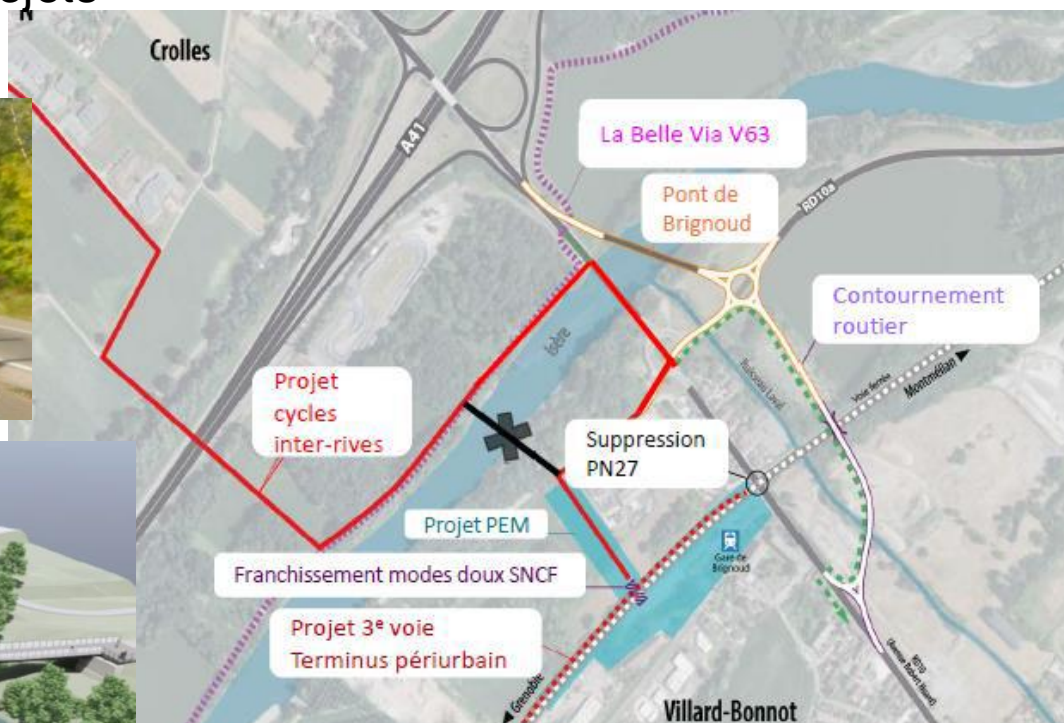
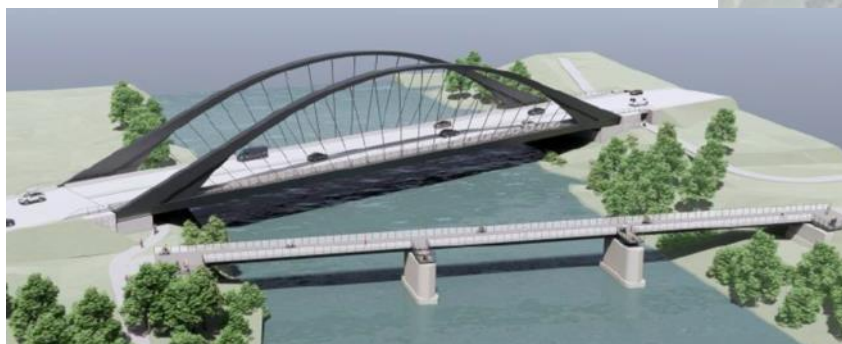
La liaison inter-rives Crolles – Villard Bonnot

Projet SMMAG avec pont sur l'autoroute prévu en 2025 – Budget 7 M€

Projet Département avec pont sur l'Isère prévu en 2027 – Budget 26 M€ avec pont routier

Projet SNCF avec ouvrage sous les voies prévu en 2026 – Budget 16,5 M€

La commune est proactive sur ces projets



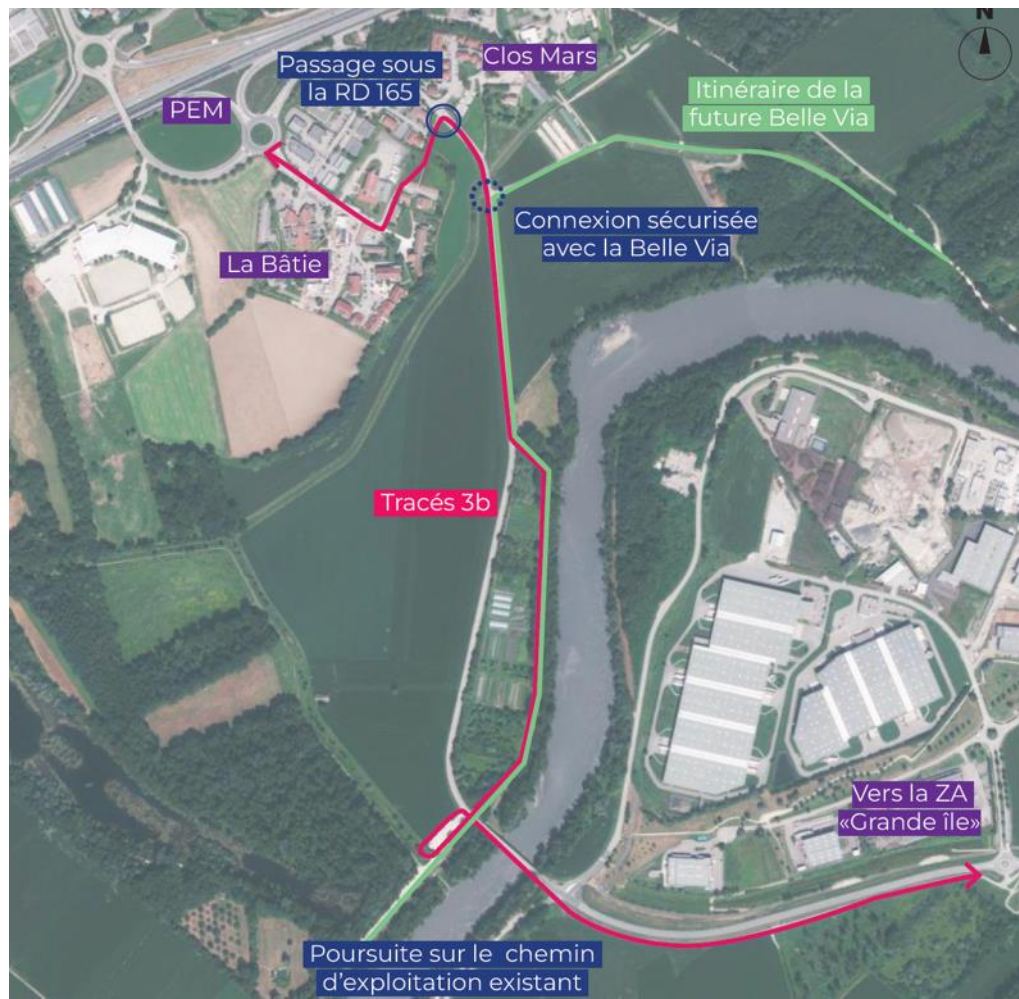
Les projets supra communaux



La liaison inter-rives St Ismier – ZA Grande Ile

Projet en cours de concertation
Planning de réalisation 2026 ou 2027
Budget 5 M€

La commune est proactive sur ce projet





Questions et réactions



**Merci pour votre écoute
et votre participation**